

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 24 février 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES AÉROPORTS

LES NORMES DE ZONAGE TOUCHANT LES SILOS DES
AGRICULTEURS DE CHATHAM ET DE HAMILTON (ONT.)

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, j'ai une histoire au sujet de deux silos, un situé dans la trajectoire de vol de l'aéroport de Chatham, en Ontario, l'autre dans la trajectoire de vol à Mount Hope, dans ma circonscription, où l'on procède actuellement à des travaux d'agrandissement.

L'an dernier, M. Joseph Popper, qui habite dans ma circonscription, a obtenu de Transports Canada et de la municipalité de Glanbrook l'autorisation de construire un silo conforme aux normes de zonage et aux restrictions quant à la hauteur à l'aéroport de Hamilton. Quelques mois après, le ministère des Travaux publics a prétendu que le silo de M. Popper dépassait de quelques pieds le niveau moyen de la mer. Les pilotes n'ont signalé aucun problème ni accident dans la région, mais M. Popper a quand même reçu l'ordre d'enlever immédiatement une dizaine de pieds à son silo. Cela occasionnerait des dépenses énormes à la famille Popper qui ne sait plus qui croire, car elle s'est pliée aux exigences de Transports Canada et de la municipalité de Glanbrook en ce qui a trait au règlement concernant la hauteur.

Monsieur le Président, revenons au silo controversé de Chatham: le ministre des Transports (M. Axworthy) a décidé de régler ce problème après en avoir discuté avec le député de Kent (M. Bossy), le maire de Chatham et les représentants de Transports Canada.

Entre-temps, à Mount Hope, mon bureau, le maire de Glanbrook, Don Weylie, et Joe Popper sont sans nouvelles de Transports Canada, malgré des tentatives répétées au cours des dernières semaines pour arriver à un compromis, comme dans le cas de l'aéroport de Chatham.

Des silos, ce ne sont pas des assiettes au beurre. Après tout ce que nous avons appris cette semaine à propos du favoritisme du gouvernement envers les circonscriptions libérales, j'espère que le ministre des Transports ne traitera pas cette affaire comme s'il s'agissait de silos de première et de deuxième classes.

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'IMPÔT SUR LES POURBOIRES DES SERVEURS ET SERVEUSES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il y a 600,000 serveurs et serveuses de restaurant dans tout le Canada. Ils touchent pour la plupart le salaire minimum ou un petit peu plus, qu'ils arrondissent avec les pourboires qu'ils reçoivent.

Revenu Canada a commencé récemment à appliquer un règlement en vertu duquel ces personnes doivent payer de l'impôt non seulement sur leur salaire mais encore sur leur revenu global, soit le salaire plus les pourboires. Toutefois, leurs primes d'assurance-chômage et leurs cotisations au Régime de pensions du Canada sont établies en fonction de leur salaire de base. Lorsqu'elles sont en chômage ou lorsqu'elles deviennent admissibles dans le cadre du Régime de pensions du Canada, leurs prestations dans les deux cas sont aussi calculées en fonction de leur salaire de base.

Je prie le gouvernement de modifier les lois et les règlements afin que, si ces personnes sont tenues de payer l'impôt sur leur revenu global, elles aient aussi droit à des prestations calculées d'après leur revenu global.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LES POLITIQUES DU PARTI LIBÉRAL ET
DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

Mme Ursula Appolloni (York-Sud-Weston): Monsieur le Président, d'après le Conseil national du bien-être, le taux de pauvreté au Canada a fléchi sensiblement depuis 1969. Le rapport révèle que, parmi les familles dont le chef a plus de 65 ans, la proportion de ceux qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté s'est abaissée de 41.4 p. 100 en 1969 à 11.7 p. 100 en 1982. Le Conseil national de bien-être attribue la qualité de vie améliorée aux programmes du gouvernement, notamment à la pension de sécurité de la vieillesse, au supplément de revenu garanti et au Régime de pensions du Canada.

Il n'existe peut-être pas de meilleur témoignage de l'efficacité du gouvernement fédéral sous la direction du premier ministre (M. Trudeau) que l'amélioration spectaculaire de la qualité de la vie pour de si nombreux Canadiens.

Le gouvernement libéral a accompli beaucoup de choses, mais il se rend compte qu'il reste beaucoup à faire. Voilà pourquoi les Canadiens n'ont jamais entendu les libéraux faire des remarques semblables à celles que faisait le chef actuel de l'opposition (M. Mulroney) en 1976 quand il réclamait un moratoire de cinq ans sur les majorations des dépenses sociales ou à celles de l'ancien chef de l'opposition qui, au moment où était premier ministre, a dit aux Canadiens âgés qu'ils devraient endurer les effets de l'inflation tant que l'économie ne serait pas améliorée. Telle était la politique tory en 1979.